# CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL – Séance du 11 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le onze septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ARCONSAT, convoqué le 7 septembre 2023, s'est réuni salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur GARRET Jean-Éric, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

<u>PRÉSENTS</u>: GARRET Jean-Éric — BIGAY Thierry — NAVOSAD Amandine — BELLERITZ Jean-Yves - BONJEAN Florence — CORROIS Laurent - COURTY Chantal — LEFORT Jérôme — MERLE Jean-Marcel - OLLIVIER Joël — POILLERAT Caroline — PONSON Damien

ABSENTS ayant donnés procuration : GOETZ Marie-Laure (procuration à GARRET Jean-Éric) – GARRET Jean-

Louis (procuration à BIGAY Thierry)

**SECRÉTAIRE DE SEANCE** : PONSON Damien

## 1. ISOLATION DES GITES : CHOIX DE L'ENTREPRISE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le programme d'isolation par l'extérieur des gites communaux approuvé par délibération en date du 9 janvier 2023 pour les demandes de subvention au titre de la DETR et de la DSIL.

Deux entreprises ont été consultées :

- EGP EUROCOMBLES pour 43.888,90 € HT
- DEMERCI BATIMENT pour 29.147,00 € HT

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des conclusions de l'ADUHME et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents retient les devis de l'entreprise DEMERCI BATIMENT pour un montant H.T. de 29.147,00€ soit 30.750,09€ T.T.C.

Monsieur le Maire précise qu'actuellement 2 gîtes non loués sont entièrement à refaire. Le Conseil Municipal va contacter les artisans locaux pour leur réfection.

# 2. TRAVAUX DE VOIRIE 2023 : CHOIX DE L'ENTREPRISE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le programme de voirie 2023 approuvé par délibération en date du 9 janvier 2023 pour les demandes de subvention au titre de la DETR et du FIC.

Deux entreprises ont été consultées :

	Entreprise COLAS	SARL DELAVET
Chemin de La Roche- Le Puy	56.057,00 €	63.885,00€
Chemin de Chol	5.880,00 €	6.780,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents retient les devis de l'entreprise COLAS pour un montant H.T. de 61.937,00 € soit 74.324,40 € T.T.C.

## 3. ENHERBEMENT DU CIMETIERE

Suite à l'interdiction d'utilisation de désherbant chimique dans les lieux publics, Monsieur le Maire a demandé un devis l'entreprise TREYVE PAYSAGES pour l'enherbement des allées du cimetière. Ce devis s'élève à 3480,00€ T.T.C.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte le devis de l'entreprise TREYVE PAYSAGES.

# 4. ACQUISITION LICENCE IV

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'acquisition de la Maison "Fauvet" par l'intermédiaire de l'EPF SMAF.

Il porte à la connaissance du Conseil Municipal qu'une licence IV serait à vendre sur une Commune voisine.

Le vendeur est disposé à céder cette licence à la commune d'ARCONSAT au prix de 3.000€.

Une licence IV peut être détenue par une commune qui peut, décider de gérer elle-même le débit de boissons ou déléguer l'exploitation à une personne publique ou privée. Dans ce cas, la licence reste propriété de la commune.

Monsieur le Maire estime opportun d'acquérir cette licence IV pour faire de la Maison "Fauvet" un lieu de vie et revitaliser le bourg et propose que cette acquisition se fasse par acte sous seing privé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents décide d'acheter cette licence IV et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte sous seing privé et à accomplir toutes les formalités nécessaires.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les services d'Actypoles vont venir débarrasser la maison "Fauvet" le 20 septembre prochain.

Procès-verbal approuvé lors de la séance du 23 octobre 2023.

Le Président, J.E. GARRET

Le Secrétaire, Damien PONSON